

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Type de paiement : récurrent / répétitif

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Keolis Bordeaux Métropole à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Keolis Bordeaux Métropole. Vous déclarez avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales figurant au verso de ce document.

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Mention CNIL : Les informations obtenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

TITULAIRE DU COMPTE

Veillez compléter les champs marqués :*

Nom* _____ Prénom* _____

N° _____ Rue* _____

_____ Code postal*

Ville* _____

Pays* _____ Tel* _____

Si vous souhaitez recevoir vos notifications de prélèvement de manière électronique, merci de préciser vos coordonnées ci-dessous :

adresse mail : _____

N° téléphone portable : _____

IBAN* (International Bank Account Number)

Numéro d'identification internationale du compte bancaire

BIC* (Bank Identifier Code) - Code International d'identification de votre banque

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE UN RIB

Fait à*

le*

Signature*

Nom du créancier : Keolis Bordeaux Métropole

Adresse : Keolis Bordeaux Métropole

Imm. Porte de Bordeaux - 12 boulevard Antoine Gautier

CS 31211 - 33082 BORDEAUX CEDEX

Référence unique du mandat (RUM)

n°

Identifiant du créancier SEPA (ICS) : FR32ZZZ664951

CONDITIONS GÉNÉRALES DU PRÉLÈVEMENT

■ Lors de la souscription d'un abonnement, le titulaire du compte doit signer le mandat et l'assortir d'un relevé d'identité bancaire faisant figurer ses coordonnées bancaires (IBAN/BIC). Une copie du mandat peut être fournie au titulaire sur demande.

■ Les prélèvements sont effectués chaque début de mois (entre le 5 et le 9). Vous devez donc penser à approvisionner votre compte à chaque échéance. À défaut Keolis Bordeaux Métropole se réserve le droit de refacturer au payeur les frais de rejets bancaires, et d'appliquer des frais de gestion d'impayé et/ou de recouvrement de contentieux, qui seront dus de plein droit. L'abonnement pourra, en outre, être suspendu ou résilié, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

■ Keolis Bordeaux Métropole notifiera l'échéancier annuel au client par tout moyen (courrier, sms ou courriel), au moins 5 jours calendaires avant la date du premier prélèvement. La référence unique du mandat (RUM) associée au mandat sera notifiée en même temps. Le client doit conserver cette RUM ainsi que l'identifiant du créancier SEPA (ICS).

RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT

PAR TACITE RECONDUCTION

Conformément à l'article L 136-1 du code de la consommation, dans les 2 mois précédents la fin de validité de l'abonnement, Keolis Bordeaux Métropole informe l'abonné de son renouvellement par tacite reconduction et lui fournit le nouvel échéancier. À défaut de demande de résiliation 30 jours avant la date de fin de validité, l'abonnement est reconduit pour 1 an. Le mandat restera valable avec la même RUM, sauf notification contraire de Keolis Bordeaux Métropole.

MODIFICATION DU CONTRAT DE MENSUALISATION

Modification du compte bancaire :

Tout changement concernant votre compte bancaire doit être signalé à Keolis Bordeaux Métropole avant le 20 du mois pour un effet dès le prochain prélèvement. Vous devez nous adresser le nouveau Relevé d'Identité Bancaire (RIB). Si l'identité du payeur change également, un mandat de prélèvement dûment complété et signé est à joindre en plus du RIB.

Changement d'adresse :

Lors de votre déménagement, votre changement d'adresse doit être signalé à Keolis Bordeaux Métropole. En cas de non respect de cette obligation, vous ne pourrez pas vous prévaloir de la non réception des informations et/ou notifications adressées par Keolis Bordeaux Métropole en cas de litige.

SUSPENSION DU PRÉLÈVEMENT

En cas d'annulation ou d'interruption du prélèvement, vous vous engagez à régler directement à Keolis Bordeaux Métropole le montant du ou des mois non prélevé(s) dont vous êtes redevable. Toute échéance impayée est susceptible d'entraîner des frais de recouvrement et des poursuites ainsi que la suspension et/ou la résiliation de l'abonnement.

BON À SAVOIR

Où se procurer la carte TBM ?

Dans les Espaces-accueil :

Gambetta / Quinconces / Saint-Jean / Buttinière / Arts et métiers

Par courrier : TBM service clients

12 boulevard Antoine Gautier - CS 31211 - 33082 BORDEAUX CEDEX

e-boutique sur www.infotbm.com

Duplicata de carte (Perte, Vol, détérioration,...)

Photo d'identité (H 4,5cm X L 3,5cm) + une pièce officielle d'identité

+ frais de carte : ▶ 1^{er} duplicata dans l'année = 10 €*

▶ à partir du 2^e dans l'année = 15 €*